

## Commune de TREZIOUX

<p>Membres en exercice : 11</p> <p>Membres présents : 9</p> <p>Voix délibérantes : 11</p>	<p>L'an 2016, le 26 octobre à 20 heures 30,</p> <p>le Conseil Municipal de la Commune de TREZIOUX, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert CHEMINAT, Maire.</p> <p>Date de convocation : 22 octobre</p>	<p>Année : 2016</p> <p>Séance : 7</p> <p>Délibération : 1 à 3</p>
---	---	---

Présents : Messieurs CHEMINAT, DUBOURGNOUX, PERRIN, KUNZ, RENARD, MENDES, GUIGON et Mesdames RICHARD et BERGER

Excusé : Monsieur BERTIN (procuration à Madame RICHARD) et Monsieur DEGOILLE (procuration à Monsieur DUBOURGNOUX)

Secrétaire de séance : Georges RENARD

**26102016-01 Objet : SIEG : Convention éclairage public : Illuminations 2016/2017**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le devis estimatif et la convention de financement du SIEG concernant la réalisation des travaux d'éclairage public pour les illuminations de Noël du bourg.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à **5 100,00 euros HT**.

Le SIEG prend en charge 50% sur 2 452,00 € soit 1 226,00 € et 20% sur 2 648,00 € soit 529.60 €. Il est précisé que le montant de la TVA sera récupéré par le SIEG par le biais du Fonds de Compensation pour la TVA.

Le fonds de concours restant à la charge de la commune s'élève à 50% sur 2 452,00 € soit 1 226,00 € et 80 % sur 2 648,00 € soit 2 118,40 €, soit un total de **3 344,40 €**.

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention proposée et son mode de financement
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre le SIEG du Puy-de-Dôme et la Commune de Trézioux, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**26102016-02 Objet : Location logement communal situé au dessus de la mairie**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'appartement communal situé au dessus de la mairie est vacant depuis le 18 octobre 2016.

Il est nécessaire d'y effectuer quelques travaux de rénovation avant de songer à une nouvelle location : changement des sols, réfection du papier peint et des peintures.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le prix mensuel de ce loyer à 400,00€ (quatre cents euros), dit que l'appartement pourra être loué à nouveau une fois les travaux de rénovation effectués.

**26102016-03 Objet : Logement : Régularisation des charges locatives  
des appartements communaux de « Combas »**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite au changement des trois chaudières équipant les appartements communaux de « Combas », considérant que les contrats d'entretien sont au nom de la commune mais que la charge d'entretien est due par l'occupant du logement, il convient d'intégrer le montant annuel du coût de l'entretien de la chaudière dans les charges locatives.

Actuellement, les charges s'élèvent à 26€ par mois et par appartement et une régularisation est opérée au mois de décembre de chaque année.

Le coût annuel de l'entretien des chaudières s'élève pour l'année 2016 à 168,30€, soit une augmentation des charges locatives d'environ 14€ par mois.

Les charges locatives s'élèveront désormais à 40 euros.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant des charges locatives des appartements communaux situés à Combas à 40€ mensuels, avec une régularisation effectuée en décembre de chaque année. Cette modification sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2016

**SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS:**

<b><i>Hubert CHEMINAT</i></b>	
<b><i>Jean DUBOURGNOUX</i></b>	
<b><i>Michel DEGOILLE</i></b>	Procuration à M. DUBOURGNOUX
<b><i>Gérard PERRIN</i></b>	
<b><i>Frédéric BERTIN</i></b>	Procuration à Mme RICHARD
<b><i>Thierry MENDES</i></b>	
<b><i>Véronique BERGER</i></b>	
<b><i>Bruno GUIGON</i></b>	
<b><i>Joël KUNZ</i></b>	
<b><i>Georges RENARD</i></b>	
<b><i>Marie-Laure RICHARD</i></b>	